



SECTION FOOTBALL FSGT HAUTE-SAVOIE

REGLEMENT INTERNE - FOOT à 7

ANNEXE n°3

**REGLES D'UTILISATION DES TERRAINS :
PARC DES SPORTS D'ANNECY et AUTRES.**

Rappel point du règlement :

"2-2 - TERRAIN :

Les clubs prendront en charge le terrain et le laisseront dans l'état initial.
Même chose pour les vestiaires.

Les clés des vestiaires doivent être retirées auprès de la Conciergerie.
Elles devront être restituées en partant, après avoir refermé la porte.

L'extinction des lumières est impérativement fixée à 22 heures (décision municipale).

La mise à notre disposition des terrains est de 1h45, pour 20h15 à 22h00.
La durée d'occupation du terrain est de 1h.30 (20h30 à 20h00)

Les horaires indiqués sur le calendrier sont ceux du début du match.

Règlement particulier pour ce qui concerne l'utilisation des terrains du parc des sports, voir l'annexe 3."

1-1 - Précisions particulières des règles à appliquer pour le Parc des Sports d'Annecy :

Horaires :

Les horaires indiqués sur le calendrier sont ceux du début du match.
Les terrains sont disponibles 1/4h avant cet horaire, 1/4h est réservé à l'échauffement.
Arrivez donc avant au parc des sports pour vous changer, vérifiez les licences et établir la feuille de match.

Pour l'annexe 1 : commencez le plus tôt possible pour éviter l'extinction des feux à 22h00.

Pour ne pas perturber l'entraînement des équipes du FC, ne pas vous échauffer sur les bords de l'annexe 1, mais sur les bords de l'annexe 3.

**Ne pas pénétrer sur le terrain avant 20h45 (sauf s'il est libre) et que le FC soit sorti.
En cas de problème, me dire, je ferai remonter auprès du service gestionnaire.**

Vestiaires : note spécifique du début saison 2014/2015

La municipalité d'Annecy nous octroie des créneaux cette saison, mais il y a un manque de vestiaires à 20h30, le vendredi soir.

Cette règle concerne donc la mise à disposition des 8 vestiaires le vendredi soir uniquement.

Arrangements passés avec le service des sports de la mairie d'Annecy, concernant la mise à disposition des vestiaires lors de nos rencontres du vendredi soir.

Pour les 6 Vestiaires :

Ils seront mis à votre disposition comme d'habitude, à partir de 20h00.

Les clés sont à récupérer dans la loge du gardien à l'entrée.

Ces vestiaires seront attribués aux équipes en fonction de leur arrivée, les 6 premiers.

Bien remplir le registre présenté et ne pas oublier d'écrire votre nom et celui de l'équipe.

Pour les 2 autres vestiaires, qui ne sont libérés qu'à 21h00 :

2 possibilités sont offertes aux 2 équipes arrivant en dernier, les 2 restants :

- la 1^{ère}, se mettre en tenue dans un vestiaire avec une autre équipe, celle de votre adversaire ou le moins peuplé.

Les affaires seront mises dans des sacs et surtout bien les surveiller.

Les équipes devront impérativement emmener leurs effets personnels sur le bord du terrain ou dans leurs autos...

La municipalité et la FSGT dégagent leurs responsabilités, en cas de vols par exemple.

A partir de 21h00, ces 2 équipes pourront récupérer les clés des 2 vestiaires manquants, auprès du gardien et utiliser les vestiaires attribués (dépôts des sacs...)

- la 2^{ème}, utiliser 2 vestiaires situés sur les terrains des îles.

Vous récupérez la clé chez le gardien, à 20h00, et vous vous rendez sur le terrain en bas en voiture ou à pied, aller et/ou retour, faudra faire vite.

Vous avez juste le temps de vous changer, ne le perdez pas pour respecter les horaires.

Tout manquement à l'application de cette règle sera noté et vous verrez les suites !

nota : 1 seul vestiaire par équipe, se rappeler des vols commis dans les vestiaires du parc mais aussi dans les gymnases de l'agglomération.

La saison précédente, une équipe s'est faite tout volé (des clés de voiture et la voiture, des vêtements de marque, de l'argent liquide, des papiers d'identité, des cartes bancaires, des portables...).

Vous êtes avertis.

1-2 - Précisions particulières des règles à appliquer pour les autres terrains (hors parc des sports d'Annecy et coteau :

Les municipalités prêtent des terrains à des équipes FSGT.
C'est aussi grâce à elles que vous pouvez jouer.

Pour ces terrains, il y a aussi des règles qu'il faut respecter.

- respectez les horaires, arriver à l'heure,
 - aller voir le responsable de l'équipe qui vous reçoit,
 - lui demander les clés et lui présenter vos licences,
 - lui demander les formalités pour l'utilisation des installations, vestiaires, douches, etc...
 - lui demander pour le nettoyage avant de partir,
 - bien lui rendre la clé avant de partir,
- si c'est demandé, nettoyer nickel les locaux (par exemple, à Argonay, il faut nettoyer les vestiaires avec jet et raclette)
- ne pas laisser des traces de boue ou autres dans les locaux, il y a des emplacements pour le nettoyage des godasses.
Ne pas laisser des détritrus, il y a des poubelles pour cela.
- si vous avez des consommations, vous pouvez laisser un « pourboire » (à Argonay, les boissons sont payantes)
- etc...

En tout cas, respecter l'environnement du stade (pas de bruit en partant, il y a des voisins), respecter les lieux, respecter les gars qui vous reçoivent.

Dites merci en vous serrant la main, ne partez pas sans rien dire.

En un mot LA POLITESSE.

Bien entendu, tous manquement à ces règles de savoir vivre, me sera rapporté et les contrevenants réprimés.

1-3 - Précisions particulières des règles à appliquer pour Seynod :

ASO NTN SNR ne fera rentrer que les joueurs licenciés, pour notamment des raisons de responsabilité.

De plus, elle fixe les impératifs d'entrée sur le terrain :

ASO NTN SNR demande à chaque équipe de ne pas rentrer sur le terrain synthétique de l'ES SEYNOD avant 20h45 et la fin de l'entraînement des filles du club.

L'équipe visiteuse doit attendre SNR pour rentrer sur la pelouse.